



MAIRIE DE SAINT JULIEN SOUS MONTMELAS

04.74.67.55.22

mairie-de-st-julien@wanadoo.fr

PEDT

Commune

de Saint-Julien

2015

ELABORATION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL
Commune de Saint-Julien (69640)

Date de présentation du projet :

Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet : **Mairie de Saint-Julien**

Nom du correspondant : **Marie-Odile Fougerat et Nathalie Pétrozzi-Bédanian**

Fonction : **Adjointes responsables des rythmes scolaires**

Adresse : **70, Place Claude Bernard – 69640 Saint-Julien**

Téléphone : **04.74.67.55.22**

Adresse électronique : mairie-de-st-julien@wanadoo.fr

Périmètre et public du PEDT :

Territoire concerné (en indiquant le cas échéant le nom des différentes communes participant au projet) : **La Commune de Saint-Julien**

Indiquer si le territoire se situe en zone prioritaire (de quel type) : /

Public concerné : nombre total d'enfants : **93 enfants** (pour l'année 2014-2015)

Niveau maternelle : moins de trois ans : **4 enfants**

Niveau maternelle : entre trois et cinq ans : **13 enfants**

Niveau élémentaire : **76 enfants**

Niveau secondaire : **0**

Mode d'inscription aux activités proposées :

À l'année :

Payant

Tarif :

Maternelles et

Primaires : Coût

envisagé pour la
rentrée 2015 : 30 €

/an pour un jour

(60 € pour deux
jours)

Modalités d'information des familles :

- Lettre d'informations aux parents (juin)
- Réunions avec les représentants des parents d'élèves (Janvier et Juin)

Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et privés sous contrat) :

| Établissements | Publics | Privés | Total |
|------------------------------------|----------|----------|----------|
| Écoles maternelles et élémentaires | 1 | 0 | 1 |

Établissements publics **1 école maternelle et élémentaire**

- La commune dispose de peu de salles pour organiser ces TAP : La salle des fêtes n'est pas disponible le vendredi (elle est souvent louée) ; L'occupation de la salle de réunion de la Mairie 2 fois par semaine n'est pas évidente.

Objectifs éducatifs du PEDT partagés par les partenaires :

- **Donner à l'enfant une ouverture sur le monde**
 - Favoriser l'accès aux pratiques culturelles et artistiques.
 - Favoriser la création et la mise en valeur des ressources des individus.
- **Favoriser l'accession à l'autonomie**
 - Développer chez l'enfant la capacité d'initiative et de créativité,
 - Favoriser l'acquisition de savoirs techniques.
 - Développer l'expression verbale et non verbale.
- **Contribuer au développement de la socialisation**
 - Favoriser des relations fondées sur le respect mutuel, la coopération et l'entraide.
 - Favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité.
- **Respecter son environnement**
 - Découvrir son environnement proche (rivière, jardin)
 - Développer une logique de recyclage.

Effets attendus (connaissances, compétences, comportements, etc.) :

Connaissances :

- Découvrir à travers ces TAP des pratiques culturelles nouvelles.
- Eveiller la curiosité des enfants. Envie de découvrir et de s'approprier d'autres pratiques (visite de musées, cinéma, théâtre, cirque, bibliothèque...).
- Développer l'émancipation intellectuelle

Comportemental :

- Favoriser l'épanouissement de l'enfant.
- Développer de nouveaux liens privilégiés avec l'adulte, différents du temps scolaire.
- Acquérir un comportement citoyen
- Apprendre à travailler en harmonie avec l'autre
- Prendre conscience de son environnement naturel afin de devenir des citoyens responsables, créatifs et ouverts sur le monde.
- Valoriser les enfants en valorisant ses pratiques (les œuvres créées sont notamment exposées chez les commerçants du village et à la mairie).
- Proposer des activités attractives, en tenant compte des besoins des enfants et de leur aptitude à fournir de l'attention (différenciation pour les maternelles)

Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants :

Projet éducatif local (PEL) : **Non**

Contrat éducatif local (CEL) : **Non**

Contrat de ville : **Non**

Contrat dans le domaine culturel [contrat local d'éducation artistique (CLEA), projet territorial d'éducation artistique (PTEA), contrat « territoire lecture » (CTL), ou enseignements artistiques spécialisés] : **Non**

Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) : **Non**

Partenaires du projet :

Partenaires institutionnels :

L'état (dotation 50 € par enfant)

Partenaires associatifs :

- Association Les Mots en Grappes
- Association La Courte Echelle

Autres partenaires :

- Les intervenants
- Les enseignants intervenant dans le cadre des TAP
- Le personnel municipal
- Les parents d'élèves
- Les membres de la commission scolaire

Acteurs responsables de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEDT (à décliner selon les activités si nécessaire) : **Les activités sont encadrées par des intervenants qualifiés.**

Une coordinatrice clairement identifiée est présente et responsable du bon déroulement de ces activités. La municipalité a choisi d'essayer de respecter au maximum les taux d'encadrement applicables aux Centres de Loisirs sans hébergement.

| Activité | Intervenant (ou structures) | Statut de l'intervenant | Observations (dont existence d'une convention) |
|---|---|--|--|
| Atelier cirque | Bénédicte Liberge (association La Courte Echelle) | Prestataire (BAFA, DEUST Animation) | Convention de prestation annuelle |
| Atelier Illustration | Ludovic Pozas | Prestataire (BTS illustrateur Graphique/ Formateur en Lycée Cours d'Education Culturelle / Nombreuses expériences auprès des enfants maternelle et primaire) | Convention de prestation annuelle |
| Atelier Théâtre | Jean-Pierre Barnier | Professeur des écoles (vacataire) | Arrêté |
| Atelier Cinéma | Jean-Pierre Barnier | Professeur des écoles (vacataire) | Arrêté |
| Atelier d'écriture | Christèle Ciaravino (association Les Mots en grappe) | | Convention de prestation annuelle |
| Atelier Fabrication de jeux du monde | Yannick Maillet | Professeur des écoles (Bénévole) | |
| Atelier découverte de la Nature | Fabrice Brondel | Professeur des écoles (vacataire) | Arrêté |
| Espace ludique | Françoise Longefay Corine Rampon | Personnel Communal (salariée) Personnel Communal (salariée) | |
| Jeux/ Contes/ Ateliers arts plastiques | Thérèse Paya | Personnel Communal (salariée) | |

ELABORATION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Commune de Saint-Julien (69640) : ANNEXE 1

Saint-Julien est une commune de 820 habitants, située sur le canton de Gleizé et qui est rattachée à l'agglomération Villefranche Beaujolais Saône.

La commune est composée d'un plateau et d'un vallon, dans lequel coule un ruisseau, le Marverand. Elle s'étend sur 690 hectares et comprend de nombreux hameaux (Le Chambély, le Jonchy, Espagne...). Situés souvent à plusieurs kilomètres du bourg, ces hameaux ne permettent pas aux enfants de rentrer seuls, à pied, chez eux.



La viticulture reste une activité importante de Saint-Julien et marque les paysages, même si la crise n'a pas épargné la commune.

Saint-Julien possède plusieurs commerces et de nombreux artisans. L'hébergement pour les touristes est possible notamment dans des chambres d'hôtes et des gîtes de France.

Au gré des sentiers pédestres, on peut découvrir plusieurs châteaux (château du Jonchy, château d'Espagne, château du Colombier, château de la Rigodière...) et visiter la maison natale et le Musée Claude Bernard. Ce musée, consacré à l'éminent scientifique du 19e siècle, né à Saint Julien, **Claude Bernard**, propose une vision complète de la vie et de l'œuvre du célèbre chercheur, fils de vigneron.

L'école comprend 4 classes à double niveaux : Maternelles (PS et MS), GS/CP, CE1/CE2 et CM1/CM2. Elle est située au centre du village, près de la rivière, des prés et des vignes.

ELABORATION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Commune de Saint-Julien (69640) : ANNEXE 2

| Atelier | Description | Objectifs éducatifs |
|--|--|--|
| <p style="text-align: center;">Atelier cirque</p> | <p>Lors des ateliers, les enfants pourront découvrir différentes disciplines liées aux arts du cirque, principalement : la jonglerie (foulards, balles, bâtons du diable, assiettes chinoises, diabolos..), l'équilibre sur objet (fil, boule, pedalgo,..), l'acrobatie.</p> <p>Les séances sont divisées en deux temps : un premier temps "dirigé" (la technique de l'objet d'équilibre ou de jonglerie est expliquée), suivi d'un temps d'atelier technique, puis un temps "libre" où l'enfant choisi ce qu'il a envie de faire ou approfondir.</p> <p>Pour les plus petits, des ateliers équivalents sont proposés de façon plus ludique.</p> <p>Chaque séance est adaptée selon l'âge des enfants.</p> | <p>Donner à l'enfant une ouverture sur le monde Favoriser l'accès aux pratiques culturelles et artistiques. Favoriser la mise en valeur des ressources des individus.</p> <p>Favoriser l'accession à l'autonomie Développer chez l'enfant la capacité d'initiative et de créativité, Favoriser l'acquisition de savoirs techniques. Développer l'expression non verbale.</p> <p>Contribuer au développement de la socialisation Favoriser des relations fondées sur le respect mutuel, la coopération et l'entraide.</p> |
| <p style="text-align: center;">Atelier Illustration</p> | <p>Découverte des différents types d'arts graphiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bande-dessinée • Character design (imaginer un personnage) • Silhouette (réalisation de personnages en volume rigide) • Frise sur papier ou autre support en fonction des moyens disponibles • Initiation au scénario (création d'histoires courtes) | <p>Donner à l'enfant une ouverture sur le monde Favoriser l'accès aux pratiques culturelles et artistiques. Favoriser la création et la mise en valeur des ressources des individus.</p> <p>Favoriser l'accession à l'autonomie Développer chez l'enfant la capacité d'initiative et de créativité, Favoriser l'acquisition de savoirs techniques. Développer l'expression non verbale.</p> <p>Contribuer au développement de la socialisation Favoriser des relations fondées sur le respect mutuel, la coopération et l'entraide.</p> |

| | | |
|---|--|---|
| <p>Atelier d'écriture</p> | <p>Les ateliers seront réalisés pour dépasser l'écriture scolaire, découvrir l'écriture plaisir avec des jeux, découvrir les différentes manières d'écrire, l'écriture dans tous ses états, sous toutes ses formes, découverte de certains auteurs, de poètes et de paroliers de chanson.</p> <p>L'écriture aussi au fil des saisons et des fêtes, écrire toujours mais de manière courte et jamais inaccessible.</p> <p>Donner aux enfants le sentiment qu'écrire une histoire est un jeu d'enfants!</p> <p>L'atelier débutera par 10 mn de relaxation.</p> | <p>Donner à l'enfant une ouverture sur le monde Favoriser l'accès aux pratiques culturelles et artistiques. Favoriser la création et la mise en valeur des ressources des individus.</p> <p>Favoriser l'accession à l'autonomie Développer chez l'enfant la capacité d'initiative et de créativité, Favoriser l'acquisition de savoirs techniques. Développer l'expression verbale et non verbale.</p> <p>Contribuer au développement de la socialisation Favoriser des relations fondées sur le respect mutuel, la coopération et l'entraide.</p> |
| <p>Atelier Fabrication de Jeux du Monde</p> | | <p>Donner à l'enfant une ouverture sur le monde Favoriser l'accès aux pratiques culturelles Favoriser la création et la mise en valeur des ressources des individus.</p> <p>Favoriser l'accession à l'autonomie Développer chez l'enfant la capacité d'initiative et de créativité, Favoriser l'acquisition de savoirs techniques. Développer l'expression verbale et non verbale.</p> <p>Contribuer au développement de la socialisation Favoriser des relations fondées sur le respect mutuel, la coopération et l'entraide. Favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité.</p> <p>Respecter son environnement Développer une logique de</p> |

| | | |
|--|--|---|
| | | l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité. |
| Jeux/ Contes/ Ateliers arts plastiques | <p>Ces ateliers, destinés aux enfants de Maternelles, ne sont pas systématiques. Les temps calmes et de repos sont privilégiés. Les cycles de sommeil (sieste) sont respectés.</p> <p>Une fois réveillés, les enfants prennent le temps de jouer, de lire, de rêver. C'est un temps pour eux, adapté au rythme de chacun. A certains moments, lorsque les enfants sont demandeurs, des moments de contes, d'Arts Plastiques ou de jeux collectifs sont mis en place.</p> | |

En fonction de la disponibilité des intervenants, de légers changements pourraient intervenir dans les activités proposées.



MAIRIE DE SAINT JULIEN SOUS MONTMELAS

04.74.67.55.22

Mairie-de-st-julien@wanadoo.fr

Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

04.74.60.55.22

Règlement intérieur TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP)

Le présent règlement a pour but de fixer les principales règles de fonctionnement du Temps d'Activités Périscolaires

❖ Article 1 - Conditions d'admission :

Domiciliation :

Sont admis aux TAP les enfants inscrits à l'école publique de St Julien

❖ Article 2 - Horaires et lieux :

Les TAP sont organisés le **lundi et le vendredi, de 15h à 16h30.**

Durant ces plages horaires, des activités sont proposées aux enfants. Les thématiques sont fixées pour l'année, et se déclinent par cycle de vacances à vacances

Les groupes sont établis à l'année et ne peuvent être modifiés.

❖ Article 3 - Inscriptions aux TAP :

L'inscription administrative en mairie est **obligatoire** avant chaque rentrée scolaire

Elle permet de collecter les informations telles que : coordonnées des parents, liste des personnes habilitées à récupérer l'enfant etc.

Aucune inscription ne sera acceptée en cours d'année

Les inscriptions sont prises en mairie avant le début de l'année scolaire.

AUCUN ENFANT NE SERA ACCUEILLI SANS INSCRIPTION ET DOSSIER COMPLET.

Les responsables légaux sont tenus d'informer les services concernés dans les plus brefs délais de tous les changements susceptibles d'intervenir en cours d'année concernant les informations communiquées en début d'année scolaire (changement de situation familiale et/ou professionnelle, changement d'adresse ou de coordonnées, etc.).

Les parents inscrivent leur(s) enfant(s) à l'année, avec l'engagement de participer à l'ensemble du parcours. Cet engagement a pour but de proposer un parcours qualitatif.

- Les enfants qui vont à la garderie sont pris en charge par les agents qui assurent la surveillance.
- Les enfants de primaire peuvent sortir seul ou être récupéré par un adulte.

Si un enfant n'a pas été récupéré à 16h30, il sera conduit par l'agent coordonnateur à la garderie périscolaire. Si l'enfant est encore présent après la fermeture de la garderie du soir, et que ses parents n'ont pu être joints, il pourra être confié aux services de gendarmerie. En cas de retards persistants et répétitifs, la commune pourra refuser d'accueillir l'enfant durant les TAP.

❖ Article 6 - Règles de savoir-vivre :

La présence des enfants aux TAP est soumise au respect des règles de vie en société.

Les enfants doivent respecter :

- Les intervenants et tenir compte de leurs remarques, voire de leurs réprimandes,
- La tranquillité de leurs camarades,
- Les locaux et le matériel.

Les comportements portant préjudice à la bonne marche des TAP, les écarts de langage volontaires et répétés feront l'objet de sanctions détaillées à l'article 7.

De leur côté les agents et les intervenants respecteront les enfants.

❖ Article 7 - Sanctions :

7.1 Les sanctions seront graduées en fonction du comportement de l'enfant, ou de la gravité du fait qui lui est reproché.

Grille de mesures d'avertissements et de sanctions :

| Comportement | Mesures disciplinaires |
|---|--|
| Comportement Bruyant Refus d'obéissance Remarques déplacées ou agressives Tout autre comportement inadapté à la vie en société | Les mesures sont progressives et adaptées en fonction de la gravité des faits : <ul style="list-style-type: none"> - Un rappel à l'ordre. - L'enfant est isolé temporairement. - Des lignes à copier et à faire signer aux parents. |
| Persistance ou réitération de ces comportements fautifs | Un avertissement écrit aux parents. |
| Récidive en matière de refus des règles de vie en collectivité | Exclusion temporaire ou définitive |
| Comportement provoquant ou insultant, agressions physiques envers les autres élèves ou le personnel, | Exclusion temporaire ou définitive |

FICHE D'INSCRIPTION RENTREE 2015-2016

(Une fiche par enfant)

ENFANT :

NOM et Prénom

Classe et enseignant :

1. RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL



Prix du repas 2015-2016 sera voté lors du conseil municipal du 22/06/2015

A titre indicatif le prix du repas 2014/2015 : 3.90€

Cochez la case correspondante aux jours de présence de l'enfant au Restaurant Scolaire sur toute l'année scolaire 2015-2016.

| LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI |
|-------|-------|----------------|-------|----------|
| | | Pas de cantine | | |

- En cas d'absence prévisible, merci de compléter le formulaire **orange** prévu à cet effet et de le déposer **avant le mardi 8h30 pour la semaine suivante.**
- Si vous souhaitez inscrire **occasionnellement** votre enfant au Restaurant scolaire l'inscription doit se faire à l'aide du formulaire **orange**, à déposer **avant le mardi 8h30** pour la semaine suivante.

2. GARDERIE

Prix de l'heure: 1.20 € (délibération du 08/07/2014)

GARDERIE DU MATIN : Pas d'inscription préalable

GARDERIE DU MERCREDI MIDI (11h30-12h30) : OUI NON

GARDERIE DU SOIR : Cochez la case correspondante aux jours de présence de l'enfant à la garderie du soir sur toute l'année scolaire 2015-2016.



| LUNDI | MARDI | JEUDI | VENDREDI |
|-------|-------|-------|----------|
| | | | |

- En cas d'absence prévisible, merci de compléter le formulaire **vert** prévu à cet effet et de le déposer **au plus tard le jour même avant 8h30.**
- Si vous souhaitez inscrire **occasionnellement** votre enfant à la garderie du soir ou du mercredi midi l'inscription doit se faire à l'aide du formulaire **vert**, à déposer **au plus tard le jour même avant 8h30.**
- Si vous devez récupérer votre enfant alors qu'il est inscrit à la garderie, obligation vous est faites de **prévenir le personnel de garderie** avant de quitter l'école. Ceci doit être exceptionnel.

b) Ecole maternelle (entourez l'activité préférée)

| | | | | | | | | | |
|------------------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Enfant n° 1 | Enfant n° 2 | Enfant n° 3 | | | | | | |
| Jeux d'extérieur |  <input type="checkbox"/> |  <input type="checkbox"/> |  <input type="checkbox"/> |  <input type="checkbox"/> |  <input type="checkbox"/> |  <input type="checkbox"/> |  <input type="checkbox"/> |  <input type="checkbox"/> |  <input type="checkbox"/> |

Ballon - Sable - Musique - Jeux d'adresse - Dessin à la craie - Jeux collectifs - Ronde - Quilles - Cerceaux

| | | | | | | | | | |
|------------------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Enfant n° 1 | Enfant n° 2 | Enfant n° 3 | | | | | | |
| Jeux d'intérieur |  <input type="checkbox"/> |  <input type="checkbox"/> |  <input type="checkbox"/> |  <input type="checkbox"/> |  <input type="checkbox"/> |  <input type="checkbox"/> |  <input type="checkbox"/> |  <input type="checkbox"/> |  <input type="checkbox"/> |

Jeux de société - Dessin - Pliage - Histoires - Jeux de construction - Voitures - Poupées - Clipo - Kapla - Puzzle

2/ Caractère ludique

| | | | | | | | | | |
|--|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Enfant n° 1 | Enfant n° 2 | Enfant n° 3 | | | | | | |
| |  <input type="checkbox"/> |  <input type="checkbox"/> |  <input type="checkbox"/> |  <input type="checkbox"/> |  <input type="checkbox"/> |  <input type="checkbox"/> |  <input type="checkbox"/> |  <input type="checkbox"/> |  <input type="checkbox"/> |

3/ Intérêt pédagogique

| | | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | Enfant n° 1 | Enfant n° 2 | Enfant n° 3 | | | | | | |
| |  <input type="checkbox"/> |  <input type="checkbox"/> |  <input type="checkbox"/> |  <input type="checkbox"/> |  <input type="checkbox"/> |  <input type="checkbox"/> |  <input type="checkbox"/> |  <input type="checkbox"/> |  <input type="checkbox"/> |

4/ Qualité de l'encadrement

| | | | | | | | | | |
|--|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Enfant n° 1 | Enfant n° 2 | Enfant n° 3 | | | | | | |
| |  <input type="checkbox"/> |  <input type="checkbox"/> |  <input type="checkbox"/> |  <input type="checkbox"/> |  <input type="checkbox"/> |  <input type="checkbox"/> |  <input type="checkbox"/> |  <input type="checkbox"/> |  <input type="checkbox"/> |

5/ Relation avec les intervenants

| | | | | | | | | | |
|--|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Enfant n° 1 | Enfant n° 2 | Enfant n° 3 | | | | | | |
| |  <input type="checkbox"/> |  <input type="checkbox"/> |  <input type="checkbox"/> |  <input type="checkbox"/> |  <input type="checkbox"/> |  <input type="checkbox"/> |  <input type="checkbox"/> |  <input type="checkbox"/> |  <input type="checkbox"/> |

6/ Quelle activité votre enfant a-t-il préféré ?

7/ Quelle activité votre enfant a-t-il trouvée la moins intéressante ?

8/ Observations / Propositions :

Merci pour votre précieuse collaboration.

Lien Atelier cinéma Ecole de Saint-Julien

Groupe GS/CP

« Disparitions »

https://www.youtube.com/embed/ksKBDBWN_Aw?rel=0

(lien à copier dans la barre d'outil)

ELABORATION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Commune de Saint-Julien (69640) : ANNEXE 7

LE COMITE DE PILOTAGE

L'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du PEDT sont confiés à un comité de Pilotage.

Il réunit l'ensemble des acteurs éducatifs et institutionnels autour du projet éducatif.

Il est composé des élus municipaux membres de la commission scolaire, des enseignants, des représentants des parents d'élèves, qui œuvrent en partenariat avec la DSDEN et la DDCS.

Il est chargé de définir les axes pédagogiques du PEDT, de mettre en place les activités répondant à ces axes, de contrôler leur mise en œuvre et d'en faire l'évaluation.

Il se réunit 3 à 4 fois par an avec un premier bilan en milieu d'année scolaire (janvier) et un autre fin d'année scolaire (juillet). La définition des perspectives d'évolution et des mesures d'ajustement à mettre en place font l'objet d'autres réunions.

Le comité de pilotage travaille en étroite collaboration avec les animateurs en charge des activités, qu'ils soient intervenants extérieurs ou personnel communal et avec lesquels un point d'étape est fait chaque trimestre.

Il associe par ailleurs les familles (parents et enfants) au bilan avec un questionnaire de satisfaction en fin d'année scolaire.

Pour tendre à une évaluation continue et assurer le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes au PEDT, le comité de pilotage s'appuie aussi sur l'agent référent coordinateur chargé de faire l'interface, sur le terrain, entre les acteurs du PEDT et les familles.